TOPO
SCOPE

PHASE 2 : HYPOTHÈSES ET STRATÉGIE

RÉUNION PUBLIQUE

Lyon, le 13 juin 2016

→Toposcope
→ Amers Paysage
→ Ludovic Jal Billet Architecte du patrimoine
→ K Prim VRD

ÉTUDE DE CENTRALITÉ

Élaboration d'un schéma de référence

COMMUNE DE MILLERY

GRANDS OBJECTIFS	INVARIANTS
- Conforter l'axe de centralité RD > Sentier > Nemos > Saint-Jean > place du marché	- Mettre en cohérence l'entrée sud du centre bourg (secteur salle des fêtes / square Ninon Vallin / marché / RD) - Améliorer la qualité d'usage et le lien avenue du Sentier > rue Bourchanin par le parc
- Conforter les deux polarités actuelles et améliorer les liens entre elles et jusqu'à elles	- Conserver chaque école à son emplacement actuel
- Diversifier les aménagements et les ambiances de chaque espace	- Aménager le secteur parc Bourchanin pour les enfants - Aménager chaque espace pour des usages définis, et deux espaces pour tous : le mail et la place du marché
- Favoriser l'évolution du tissu vers un tissu de centre-bourg	- Scinder les macro-lots traversables en modes doux
- Donner une place plus confortable aux usages modes doux	- Améliorer la qualité d'usage et le lien avenue du Sentier > rue Bourchanin par le parc - Favoriser les usages de quotidien et de lien social autour des services et équipements
- Valoriser l'identité héritée du village	- Conserver et valoriser le contraste îlots opaques > cœurs d'îlots ouverts et verts - Proposer une végétalisation cohérente avec le patrimoine végétal du village - Agir pour des rénovations plus respectueuses du patrimoine

OBJECTIFS ESPACES PUBLICS

Anneau historique

> Rendre les circulations douces sûres et confortables
> Retrouver des usages de «seuil» de chez soi

Place du Marché

> Retrouver des usages de lien social et d'agrément en lien avec les équipements présents
> Diminuer l'impact de la voiture
> Rendre les circulations douces confortables
> Ouvrir la place à son environnement urbain direct
> Conserver la vue sur le chevet de l'église
> Recomposer le tissu urbain à l'arrière du chevet de l'église
> Améliorer la gestion du dépose-minute
> Faciliter le lien social devant l'école
> Donner de la cohérence aux limites de la place
> Donner une place au végétal
> Favoriser les usages multiples

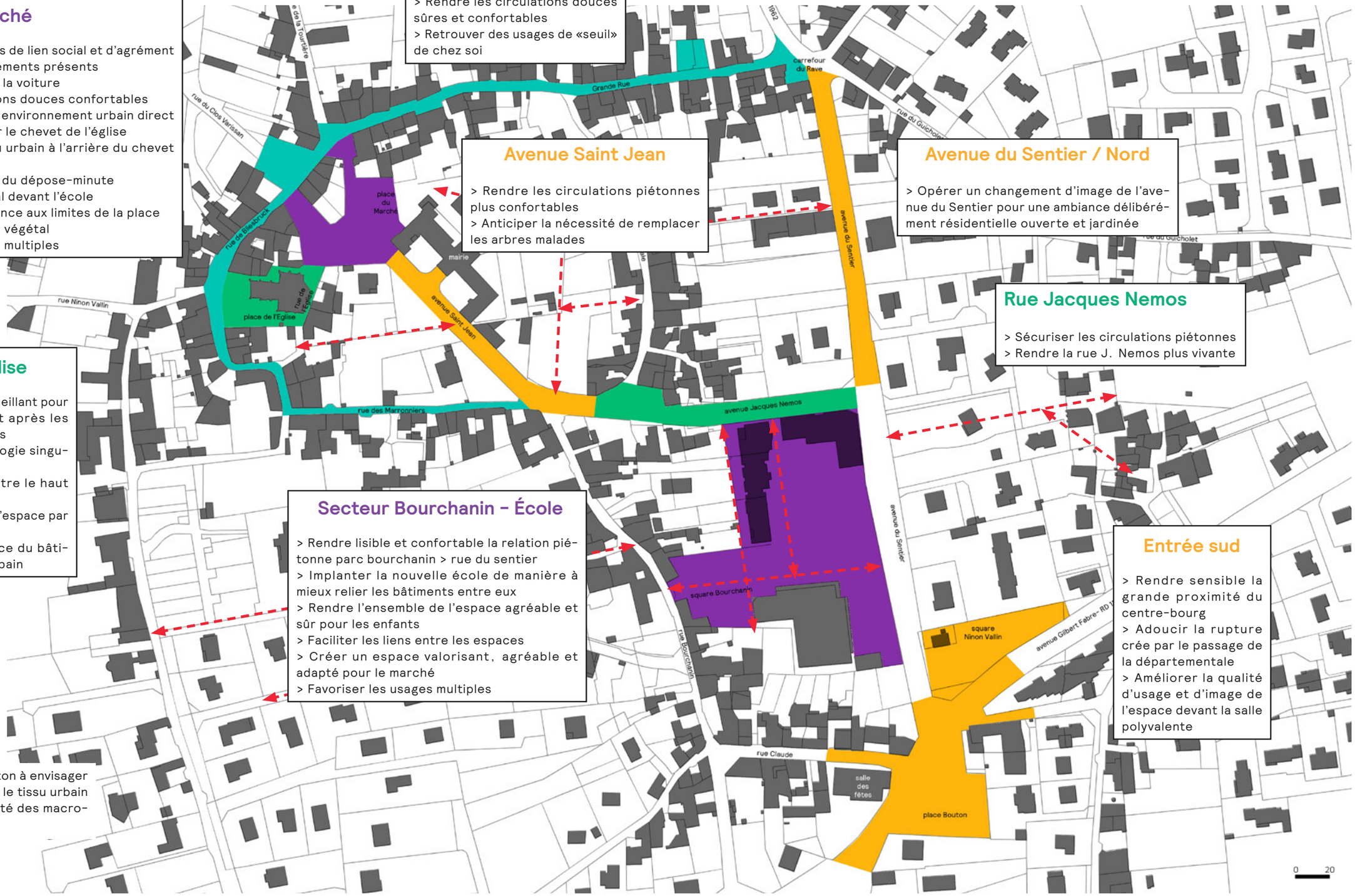

Avenue Saint Jean

> Rendre les circulations piétonnes plus confortables
> Anticiper la nécessité de remplacer les arbres malades

Avenue du Sentier / Nord

> Opérer un changement d'image de l'avenue du Sentier pour une ambiance délibérément résidentielle ouverte et jardinée

Rue Jacques Nemos

> Sécuriser les circulations piétonnes
> Rendre la rue J. Nemos plus vivante

Place de l'Église

> Rendre l'espace accueillant pour le lien social avant et après les cérémonies religieuses
> Valoriser la morphologie singulière du lieu
> Améliorer le lien entre le haut (parvis) et le bas (rue)
> Limiter l'invasion de l'espace par le stationnement
> Valoriser la présence du bâtiment dans le tissus urbain

Secteur Bourchanin - École

> Rendre lisible et confortable la relation piétonne parc bourchanin > rue du sentier
> Implanter la nouvelle école de manière à mieux relier les bâtiments entre eux
> Rendre l'ensemble de l'espace agréable et sûr pour les enfants
> Faciliter les liens entre les espaces
> Créer un espace valorisant, agréable et adapté pour le marché
> Favoriser les usages multiples

Entrée sud

> Rendre sensible la grande proximité du centre-bourg
> Adoucir la rupture crée par le passage de la départementale
> Améliorer la qualité d'usage et d'image de l'espace devant la salle polyvalente

Maillage piéton à envisager pour affiner le tissu urbain (traversabilité des macro-îlots)

OBJECTIFS ÎLOTS BÂTIS
PRINCIPES D'AMÉNAGEMENT À LONG TERME

Parcelle Mestre

> Construire des logements accessibles en centre-bourg, avec potentiellement des locaux d'activité en rez-de-chaussée (ADMR)
> Améliorer le lien entre les deux polarités à travers cette parcelle idéalement située (à l'articulation)

Îlot Marronniers

> Permettre la construction de logements neufs en respectant la trame bâtie actuelle
> Permettre la réhabilitation des constructions existante pour avec un complément de co nstructibilité neuve
> Respecter les caractéristiques et particularités du tissu hérité
> Profiter de l'attitude volontariste de l'Epora pour une opération de centre-bourg exemplaire (= dépasser le cadre du réalisme opérationnel habituel limité des opérations de centre-bourg)

Secteur Nemos

Principes d'aménagement

> Encadrer la densification «naturelle» du secteur en lien avec sa situation centrale
> Favoriser une évolution naturelle du tissu favorable à l'animation de la rue J. Nemos

Secteur Sentier / Sud

Principes d'aménagement

> Affirmer la vocation de centralité à travers les fonctions urbaines (commerces et services), le cadre bâti et l'aménagement de l'espace public
> Encadrer la densification «naturelle» du secteur en lien avec le développement du centre bourg et le tissu distendu limitrophe
> Créer une continuité claire entre le secteur Sentier et le secteur Nemos

PRINCIPES DU SCHÉMA DE RÉFÉRENCE

VERS LES TENNIS

Liaisons piétonnes à créer

> Emplacements réservés au PLU

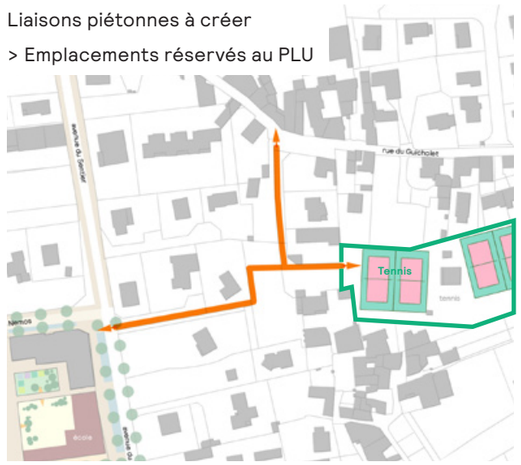

TOPOSCOPE - AMERS PAYSAGES - LUDOVIC JAL-BILLET - KPRIM

ANNEAU HISTORIQUE

> Création d'une voie partagée
> Traitement qualitatif de façade à façade

PLACE DU MARCHÉ

> Création d'une « place de l'École » (espace de vie, lieu de rencontre, dépose-minute), en partie est
> Renforcement de la polarité mairie / école élémentaire
> Espace de gestion des circulations en partie ouest afin de contenir l'invasion de l'espace public par la voiture
> Affirmation d'un axe de circulation Saint Jean / Clos Varissan, sous forme très pacifiée, donnant la priorité aux piétons.

PLACE DE L'ÉGLISE

> Aménagement d'un véritable espace «parvis / place de l'église», en partie haute, libre de voitures et propice au repos et à la détente, favorisant des usages multiples et améliorant la gestion du dépose-minute
> Mise en valeur du bâtiment par un traitement qualitatif tout autour de l'église
> Revêtement qualitatif sur partie basse, dans la continuité de l'aménagement de l'anneau historique, avec maintien du stationnement

AVENUE SAINT JEAN

> Création d'une voie partagée
> Traitement qualitatif et différencié piétons/voitures
> Régénération du mail d'arbres structurant

PARCELLE MESTRE

> Création de logements collectifs « accessibles », en façade sur rue
> Rez-de-chaussée : associations ADMR et Passerelle, Office du tourisme + locaux commerciaux selon la programmation
> Création d'un parking résidents et d'un jardin collectif en arrière de parcelle
> Aménagement d'une liaison piétonne depuis l'école, à travers la parcelle « des Boulistes »

Estimation :
- Bâtiment R+2
- RDC «services et commerces» : 382 m2 de surface de plancher
- 2 étages «logements» : 763 m2 de surface de plancher, soit 10 logements
- 14 places de stationnement, soir 1.5 places par logement

RUE JACQUES NEMOS

> Création d'une voie partagée très apaisée
> Traitement qualitatif et différencié piétons/voitures
> Aménagement d'une bande de priorité piétonne identtifiée coté sud
> Création de stationnements plantés en long en façade sud
> Façade nord : espace résiduel dévolu aux piétons puis aux plantations

SECTEUR BOURCHANIN – ÉCOLE

> Implantation de la nouvelle école en façade sur l'avenue du Sentier
> Création de la cour et du jardin pédagogique en cœur d'îlot
> Préservation de la liaison piétonne entre l'espace rencontre et l'avenue
> Création d'une place plantée pouvant accueillir le marché
> Gestion lisible et confortable du dénivelé
> Extension de l'aire de jeux pour petits et grands
> Réorganisation du stationnement

AVENUE DU SENTIER / SUD

> Création de larges trottoirs
> Création de stationnements en talon
> Régénération du mail d'arbres structurant
> Conservation de l'ampleur de la voie
> Multiplication des connexions est-ouest

AVENUE DU SENTIER / NORD

> Création de bonnes conditions de circulation des piétons (trottoirs)
> Maintien de la lisibilité de la fonction circulatoire (transit), bien qu'avec un aménagement permettant une circulation apaisée
> Réduction de la largeur de la voie
> Espaces résiduels dévolus à des plantations de forme libre
> Participation des jardins privés à l'ambiance de l'avenue

ENTRÉE SUD

> Création d'un plateau traversant et ralentissant
> Mise en place de revêtements différenciés
> Requalification du parvis et des continuités piétonnes de la salle polyvalente
> Plantation du parking de la salle polyvalente
> Revitalisation du parc Ninon Vallin

ÎLOT MARRONNIERS

HIER

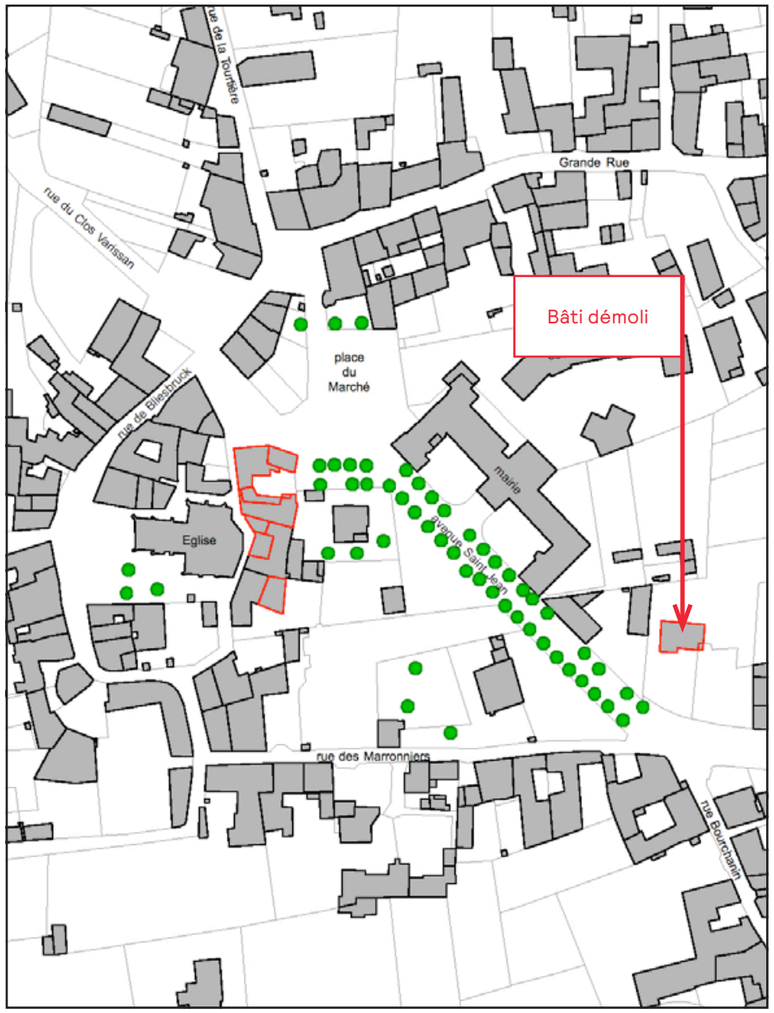

AUJOURD'HUI

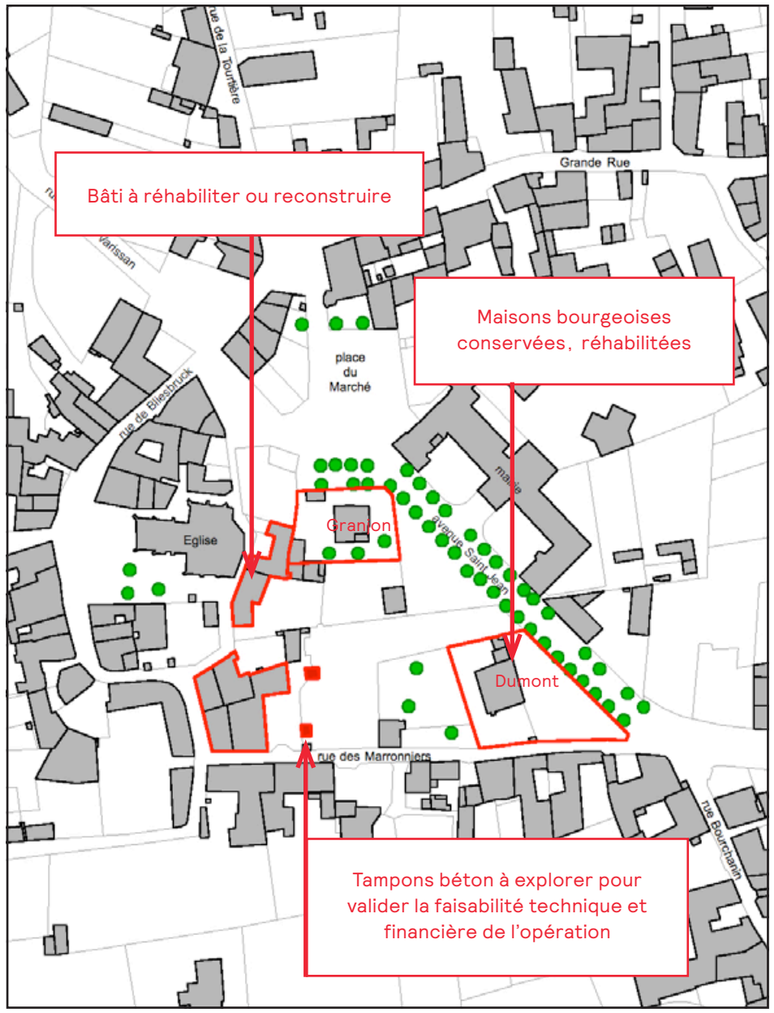

LA VENELLE, LE PARKING PUBLIC ET LES MAISONS BOURGEOISES

> Création d'une venelle reliant l'avenue Saint Jean (Mairie) et la rue de l'Église (Eglise Sainte Croix). Réouverture et la prolongation du tracé historique.

> Création d'un parking public de +/- 35 places.

> Création d'un espace vert de représentation en face de la mairie

> Réhabilitation des maisons bourgeoises Dumont et Granjon : logements collectifs et/ou équipements publics à programmer

Objectifs / Mobilités :

- Conserver une offre importante de stationnement en centre-bourg pour répondre aux besoins des habitants actuels et futurs
- Rendre les grands îlots plus perméables aux pratiques piétonnes
- Valoriser le lien entre l'école, la place du Marché, la mairie et l'église

Objectifs / Patrimoine :

- Conserver les « échantillons » de tissus identitaires : bâti ancien, maisons bourgeoises, propriétés agricoles ou viticoles

SCÉNARIO NON RETENU

> La création d'un axe fort entre les équipements publics et cultuels.

> La création d'un point de vue latéral sur l'église.

> Un parking public de +/- 35 places.

> La mutualisation des usages sur un même espace.

>>> Trop grande ouverture de l'îlot

>>> Introduction d'une ligne droite dans le tissu ancien

LE CHEVET DE L'ÉGLISE - 2 SCÉNARIOS À DÉBATTRE

> Réhabilitation et/ou reconstruction à l'identique des bâtiments

> Adaptation du bâti en fonction de la venelle

Estimation :

- Bâtiments R+1
- 2 niveaux «logements» : 1 032 m² de surface de plancher, soit 13 logements
- Pas de places de stationnement

Objectifs / Tissu urbain :

- Développer un tissu urbain cohérent
- Accompagner la densification des îlots
- Conserver des îlots opaques sur les rues et plus ouverts en cœur d'îlot
- Valoriser et décliner les espaces intermédiaires entre espace public et espace intime et domestique
- Donner de la cohérence aux limites de l'espace de la place du Marché

Objectifs / Patrimoine :

- Conserver les « échantillons » de tissus identitaires : bâti ancien, maisons bourgeoises, propriétés agricoles ou viticoles
- Encadrer les constructions nouvelles pour une bonne intégration au tissu ancien : hauteurs d'étages, proportions des percements, ...
- Valoriser le rôle structurant des murs et portails dans le paysage urbain

Objectifs à arbitrer :

- Retrouver la situation historique de l'église, entourée de bâti
- Conserver la vue sur le chevet de l'église depuis la place du Marché

> Reconstruction similaire à l'identique des bâtiments tout en préservant la vue sur le chevet de l'église

> Création d'un jardin public sur l'emprise de l'ancienne parcelle, valorisant la perspective

> Réhabilitation ou reconstruction des autres bâtiments

> Adaptation du bâti en fonction de la venelle

Estimation :

- Bâtiments R+1
- 2 niveaux «logements» : 671 m² de surface de plancher, soit 8 logements
- Pas de places de stationnement

Objectifs / Tissu urbain :

- Développer un tissu urbain cohérent
- Accompagner la densification des îlots
- Conserver des îlots opaques sur les rues et plus ouverts en cœur d'îlot
- Valoriser et décliner les espaces intermédiaires entre espace public et espace intime et domestique
- Donner de la cohérence aux limites de l'espace de la place du Marché

Objectifs / Patrimoine :

- Conserver les « échantillons » de tissus identitaires : bâti ancien, maisons bourgeoises, propriétés agricoles ou viticoles
- Encadrer les constructions nouvelles pour une bonne intégration au tissu ancien : hauteurs d'étages, proportions des percements, ...
- Valoriser le rôle structurant des murs et portails dans le paysage urbain

Objectifs à arbitrer :

- Retrouver la situation historique de l'église, entourée de bâti
- Conserver la vue sur le chevet de l'église depuis la place du Marché

SCÉNARIOS NON RETENUS

> Reconstruction similaire à l'identique des bâtiments tout en préservant la vue sur le chevet de l'église

> Remembrement parcellaire au profit de l'emprise de la place du Marché

> Prolongement du mail structurant définissant les limites de la place

>>> Perte du tracé historique au contact de la place

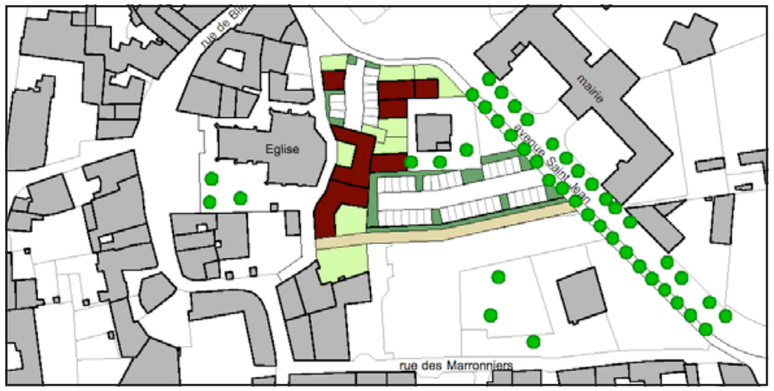

> 5 maisons individuelles avec jardins privatifs participant à l'ambiance de l'espace public

> 10 places de stationnements

> Réhabilitation et/ou reconstruction à l'identique des bâtiments à l'arrière de l'église

>>> Discontinuité de la trame bâtie autour de l'église

>>> Stationnement privé peu qualitatif en lien direct avec la place

VUE AVANT DÉMOLITION (PHOTO STREET VIEW)

VUE APRÈS DÉMOLITION

POINT DE VUE RETENU

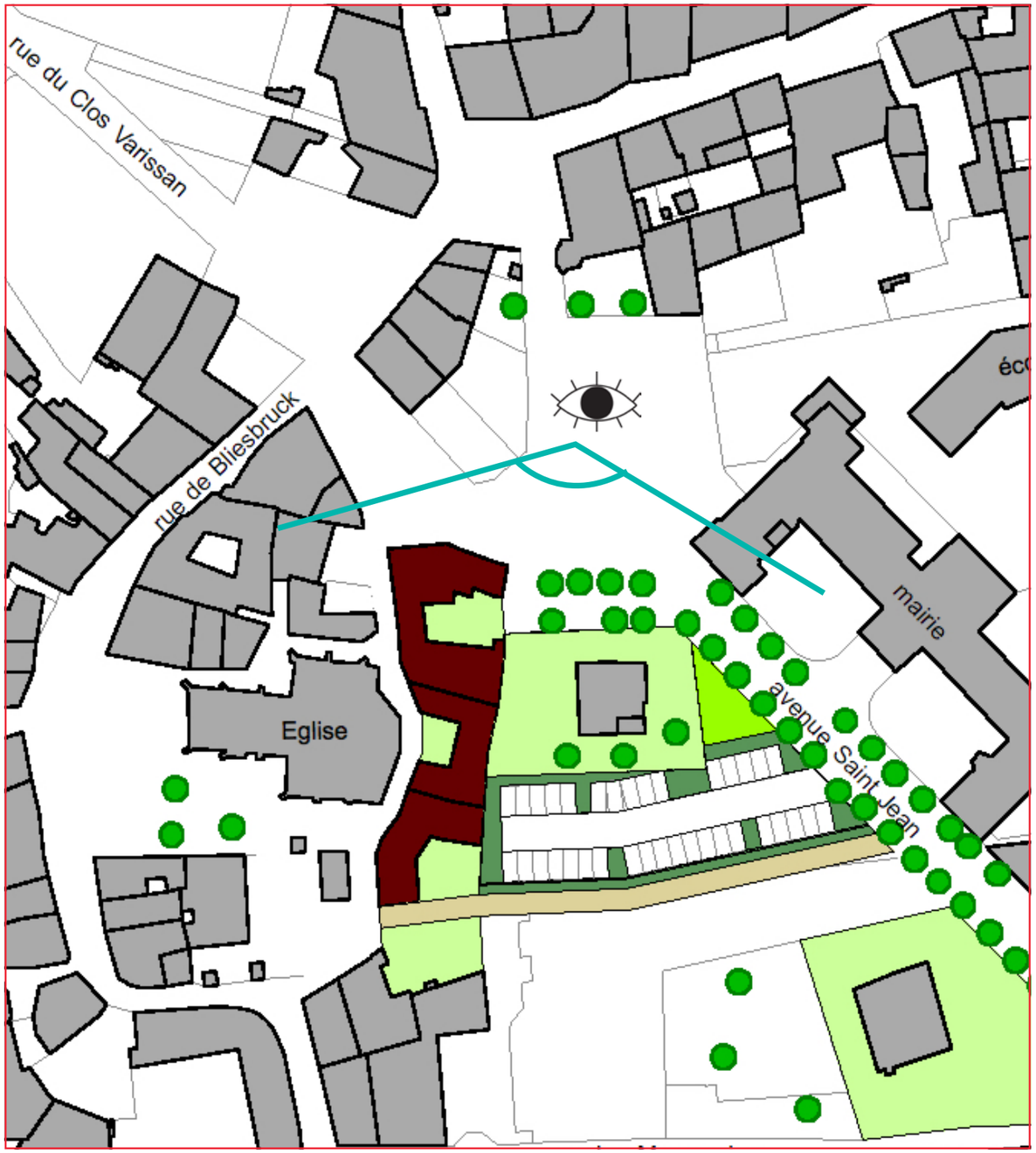

AUJOURD'HUI

SCÉNARIO «IDENTIQUE»

AUJOURD'HUI

SCÉNARIO «SQUARE»

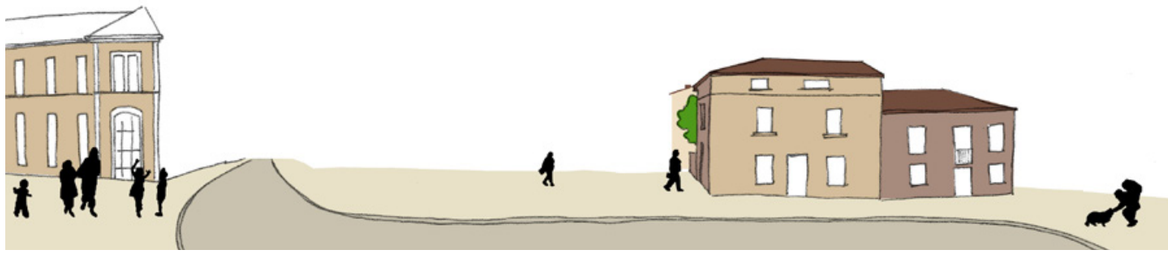

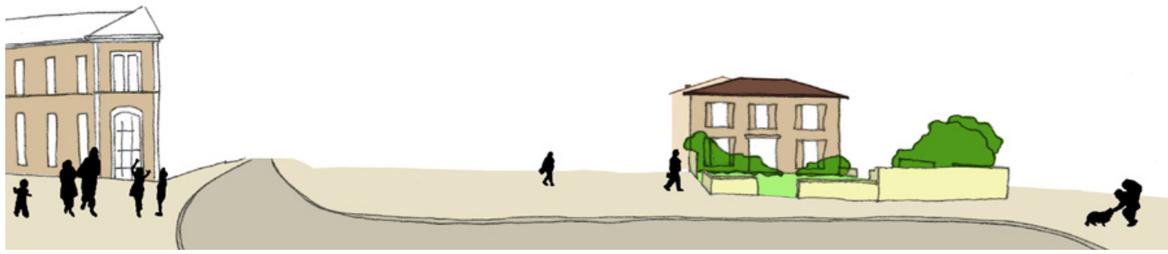

LA PARCELLE SAINT JEAN – 2 SCÉNARIOS À DÉBATTRE

> 8 maisons en bande en R+1

> Jardinets privés

> Espace collectif

> Places de stationnement «résidents»

<u>Estimation</u> :

– 8 maisons de 75 m² de surface de plancher

– 16 places de stationnement, soit 2 places par logement

Objectifs / Tissu urbain :

- Développer un tissu urbain cohérent
- Accompagner la densification des îlots
- Conserver des îlots opaques sur les rues et plus ouverts en cœur d'îlot
- Valoriser et décliner les espaces intermédiaires entre espace public et espace intime et domestique

Objectifs / Patrimoine :

- Conserver les « échantillons » de tissus identitaires : bâti ancien, maisons bourgeoises, propriétés agricoles ou viticoles
- Encadrer les constructions nouvelles pour une bonne intégration au tissu ancien : hauteurs d'étages, proportions des percements, ...
- Valoriser le rôle structurant des murs et portails dans le paysage urbain
- Conserver une présence végétale forte fondée sur de grands sujets dans les jardins bourgeois et sur du végétal surplombant les murs de clôture

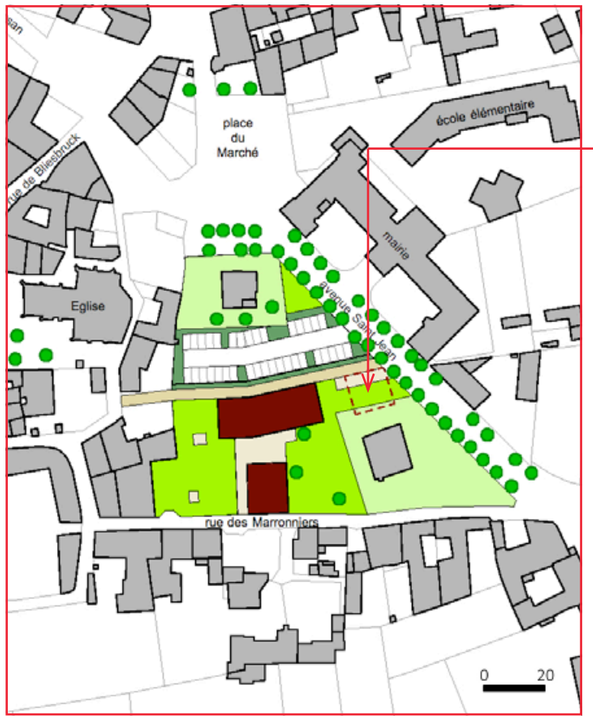

> 2 immeubles collectifs en R+2

> Espace collectif

> Parking souterrain

> Possibilité d'extension de la maison Dumont, dans le cas de la programmation d'un équipement public

<u>Estimation</u> :

– 3 niveaux «logements» : 1 525 m² de surface de plancher, soit 19 logements

– 32 places de stationnement (parking souterrain), soit 1.6 places par logement

32 places de parking

Objectifs / Tissu urbain :

- Développer un tissu urbain cohérent
- Accompagner la densification des îlots
- Conserver des îlots opaques sur les rues et plus ouverts en cœur d'îlot
- Valoriser et décliner les espaces intermédiaires entre espace public et espace intime et domestique

Objectifs / Patrimoine :

- Conserver les « échantillons » de tissus identitaires : bâti ancien, maisons bourgeoises, propriétés agricoles ou viticoles
- Encadrer les constructions nouvelles pour une bonne intégration au tissu ancien : hauteurs d'étages, proportions des percements, ...
- Valoriser le rôle structurant des murs et portails dans le paysage urbain
- Conserver une présence végétale forte fondée sur de grands sujets dans les jardins bourgeois et sur du végétal surplombant les murs de clôture